

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énergycycle)** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, quinzième jour du mois de juin deux mille vingt-trois (15 juin 2023), SEIZE HEURES QUARANTE-CINQ (16 H 45)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2023-06-5566

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2023
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Entente de paiements
8. Radiations de créances
9. Financement de la mise à niveau du centre de tri – Autorisation de signature des cautionnements
10. Autorisation d'achat d'un chariot élévateur à conduite verticale usagé pour le garage (DDP-2023-283)
11. Fourniture et installation des géosynthétiques pour la cellule 5, phase finale du LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-933)
12. Délégué au conseil d'administration du Conseil régional en environnement (Mauricie)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5567

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE ORDINAIRE DU
19 MAI 2023**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 19 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5568

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5569

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de juin 2023, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5570

ENTENTE DE PAIEMENTS

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser l'entente de paiement décrite dans un courriel daté du

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

29 mai 2023 à 8 h 59 de madame Chantal Desaulniers de la direction des finances.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou la directrice des finances et trésorière ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5571

RADIATIONS DE CRÉANCES

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 31 mai 2023 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 43,83 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5572

**FINANCEMENT DE LA MISE À NIVEAU DU CENTRE DE TRI
– AUTORISATION DE SIGNATURE DES CAUTIONNEMENTS**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (la « caution ») d'apporter son concours à Récupération Mauricie, société en nom collectif (le « client ») dans le cadre de ses emprunts présents et futurs auprès de la Banque Royale du Canada (la « Banque »);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu ce qui suit :

1. La caution se porte garante du paiement à la Banque de toutes les dettes et obligations présentes et futures, intérêts compris, dont le client est ou sera redevable envers la Banque, le cautionnement étant limité à la somme de treize millions sept cent mille dollars (13 700 000,00 \$) avec intérêts à compter de la date de la demande de paiement au taux préférentiel de la Banque plus (5,000 %) pour cent.

On entend par taux préférentiel, s'il y a lieu, le taux d'intérêt annuel annoncé par la Banque de temps à autre à titre de taux de référence en vigueur pour déterminer les taux d'intérêt applicables aux prêts commerciaux en dollars canadiens consentis au Canada.

2. La caution subordonne toutes ses créances présentes et futures sur le client à celles de la Banque sur ce dernier.
3. La caution approuve les modalités de la garantie et de la subordination de créances telles qu'elles figurent sur la formule de la Banque dont un exemplaire est présenté à la présente séance, laquelle formule sera dûment signée en son nom (sous le sceau de la caution là où la loi l'exige) par Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier ou Caroline Plouffe, directrice des finances et trésorières avec les modifications, ajouts et suppressions qu'ils approuveront. La formule de Garantie et de subordination de créances/Cautonnement et subordination de créances signée, tel que prévu ci-dessus, constituera la garantie et la subordination de créances autorisées par cette résolution.
4. Pour garantir ce cautionnement, ou toutes dettes et obligations présentes et futures, intérêts compris, dont le client est ou sera redevable envers la Banque, la caution fournira à la Banque toutes les garanties, y compris les endossements de complaisance, que la Banque pourra exiger, et les dirigeants de la caution mentionnés à l'alinéa 3 des présentes seront habilités à fournir au nom de cette dernière ces garanties et à signer les documents que la Banque pourra exiger.
5. Qu'une copie de cette résolution certifiée sera remise à la succursale bancaire où est tenu le compte du client, et que la désignation des officiers en vertu de l'article 3 de la présente résolution lie le garant jusqu'à ce qu'une copie certifiée conforme d'une résolution modifiant les officiers soit reçue par cette succursale bancaire.

ATTESTATION

Le soussigné atteste par les présentes que la résolution ci-dessus a été dûment adoptée par les administrateurs de la caution, conformément à ses règlements et documents constitutifs, à toutes conventions unanimes de ses actionnaires et à toutes les lois la régissant, ainsi qu'à leurs modifications, et que cette résolution est en vigueur et a plein effet.

Le soussigné atteste aussi par les présentes qu'aucune disposition des statuts ou des règlements de la caution ou d'une convention unanime des actionnaires ne restreint ni ne limite les pouvoirs de la caution ou de ses administrateurs d'emprunter des fonds, d'émettre, de réémettre, de vendre ou de donner en gage ses titres de créances, de se porter garante de l'exécution d'une obligation de quelque personne que ce soit, d'hypothéquer, de donner en gage ou en garantie de quelque autre manière la totalité ou une partie des biens que possède ou possèdera la caution pour garantir toute obligation contractée par elle, ou de déléguer les pouvoirs visés ci-dessus à un administrateur, à un comité d'administrateurs ou à un dirigeant.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2023-06-5573

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR À
CONDUITE VERTICALE USAGÉ POUR LE GARAGE (DDP-
2023-283)**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'administration, dans le cadre de la demande de prix DDP-2023-283, à acquérir un chariot élévateur à conduite verticale usagé, et ce, sous réserve que le montant n'excède pas 45 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5574

**FOURNITURE ET INSTALLATION DES
GÉOSYNTHÉTIQUES POUR LA CELLULE 5, PHASE FINALE
DU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-933)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation des géosynthétiques pour la cellule 5, phase finale :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
FC Géosynthétiques inc.	1 225 206, 69 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-933, à l'entreprise FC Géosynthétiques inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5575

**DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL
RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT (MAURICIE)**

ATTENDU qu'Énercycle est actuellement représenté au conseil d'administration du Conseil régional en environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie) ;

ATTENDU qu'Énercycle désire poursuivre son engagement au sein du Conseil régional en environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

MONSIEUR PAUL LABRANCHE, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de mandater monsieur Stéphane Comtois, directeur général, pour agir à titre de représentant d'Énercycle au sein du conseil d'administration du Conseil régional en environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-06-5576

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à seize heures cinquante-cinq (16h55).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE